



**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance extraordinaire du 9 février 2015*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipale de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne, le neuvième jour du mois de février, deux mille quinze, à dix-neuf heures trente.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois  
Denise Roy  
Messieurs les conseillers : Patrice Giguère  
Mario Boily  
Alain St-Hilaire

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Labbé.

**Est également présente :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Remplacement lumière DEL
4. Coût terrains rue des Lilas
5. Subvention IIL
6. Semaine de relâche
7. Location salle pour funérailles
8. Lumière intersection Rang Dix et Route 275
9. Levée de l'assemblée

**1. Renonciation à l'avis de convocation**

**Résolution 01-09-02-2015**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 02-09-02-2015**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit accepté tel que présenté.

Adoptée

### **3. Remplacement lumière DEL**

#### **Résolution 03-09-02-2015**

Attendu que les luminaires actuels du réseau d'éclairage public sont à la vapeur de sodium haute pression;

Attendu qu'une subvention est offerte par Hydro-Québec lors du changement de ces lumières pour des lumières au DEL;

Attendu que les frais d'éclairage diminuent approximativement de moitié avec des lumières au DEL;

Pour ces motifs, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil:

- De procéder au changement des luminaires du réseau d'éclairage public pour des lumières au DEL;
- D'autoriser la directrice générale à signer tous documents, contrats et ententes nécessaires à l'exécution du projet.

Adoptée

### **4. Coût terrain rue des Lilas et rue des Pins**

#### **Résolution 04-09-02-2015**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil :

- d'ajuster les prix de tous les terrains de la rue des Lilas et des Pins à 2.00\$ du pied carré;
- de rembourser la différence aux derniers acquéreurs qui ont payé leur terrain 2,25\$ du pied carré.

Adoptée

### **5. Subvention III**

#### **Résolution 05-09-02-2015**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander des subventions pour l'installation seulement des matériaux. Les matériaux pour remplacer le revêtement de la salle seront achetés directement par la municipalité.

Adoptée

### **6. Semaine de relâche**

#### **Résolution 06-09-02-2015**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de ne pas offrir un service de gardiennage ou de camps de jour pendant la semaine de relâche.

Adoptée

### **7. Location salle pour funérailles**

#### **Résolution 07-09-02-2015**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de maintenir les mêmes prix de location pour les funérailles, soit de 400\$ lors de l'utilisation de la salle complète.

Adoptée

**8. Lumière intersection Rang Dix et Route 275**

**Résolution 08-09-02-2015**

ATTENDU QUE le conseil et les citoyens de la Municipalité s'interrogent sur la sécurité routière à l'intersection du Rang Dix et de la Route 275;

ATTENDU QU'un accident mortel est de nouveau survenu le 3 février dernier;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire diminuer le nombre d'accidents en sensibilisant les conducteurs face aux dangers de ce bout de chemin en faisant installer un feu jaune clignotant;

ATTENDU QUE les panneaux « STOP » au niveau du Rang 10 sont vus au dernier moment par les usagés, malgré l'ajout de panneaux annonçant l'arrêt obligatoire;

ATTENDU QUE le rang Dix est emprunté pour relier les Etchemins à la Beauce et que ce rang a été identifié comme prioritaire selon le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE ce constat a déjà été signalé au Ministère des Transport en octobre 2007 et une réponse négative avait été signifié à ce moment;

ATTENDU QUE l'ajout d'une lumière clignotante sécuriserait ce tronçon routier et diminuerait le risque d'un nouvel accident;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil qu'une demande soit faite au ministère des Transports du Québec pour l'ajout d'une lumière clignotante à l'intersection de la Route 275 et du Rang Dix.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**André Labbé,**  
**Maire.**

---

**Dominique Giguère,**  
**Directrice générale,**  
**Secrétaire-trésorière.**